

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20240226-02DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 février 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Saint-André-d'Huiriat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)		X			J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. ROPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
	M. DANNACHER	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X				S. REVOL	X		
	A. SANDRIN		X			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON		X			J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS		X	
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 20/02/2024

Affichage de la convocation : 20/02/2024

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Sylvie MARECHAL-GOYON a transmis pouvoir à M. Sébastien SCHAUVING.

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.

M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITE - Projet Alimentaire Territorial – Convention Goût ô débat

Vu la délibération n°20180716-02DCC du 16 juillet 2018 portant engagement de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n°20201026-07DCC du 26 octobre 2020 portant arrêt du

Accusé de réception en préfecture
N°20240226-02DCC
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Considérant que dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.) la Communauté de communes de la Veyle a souhaité mener un travail de sensibilisation auprès des jeunes du territoire sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour ce faire, elle s'est associée, depuis l'année scolaire 2021-2022, à l'AFOCG 01 pour proposer de nouveaux outils pédagogiques à destination des plus jeunes afin d'échanger autour des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durable.

Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a organisé, pour l'année scolaire 2023-2024, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner les actions d'éducation et de promotion en faveur de la santé et de l'environnement.

Considérant que Dans ce cadre, la Communauté de communes Bugey Sud, qui a été lauréate de cet AMI à l'échelle du département de l'Ain, a été identifiée en tant que pilote et coordinateur du dispositif « Donnons Goût ô Débat » par l'ARS.

Considérant qu'ainsi, la Communauté de communes de la Veyle peut prétendre pour l'année scolaire 2023-2024, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Bugey Sud, à une subvention d'un montant de 1 986 € pour la mise en œuvre de l'opération « Donnons Goût au Débat » sur son territoire.

Considérant que dans le cadre du programme pédagogique de la Communauté de Communes de la Veyle, à destination des écoles pour l'année scolaire 2023-2024, 4 classes ont été retenues par l'Education Nationale pour bénéficier du dispositif « Donnons Goût au Débat » : soit 1 classe de Pont de Veyle, 2 classes de Mézériat et 1 classe de Perrex. Les classes se rendront en vélo au Domaine des Saveurs à Saint-Cyr-sur-Menthon où il leur sera proposé, au moyen d'un jeu éducatif, d'acquérir des connaissances pour comprendre les enjeux de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé. Ce temps pédagogique permettra de générer des échanges avec le monde agricole, de s'exprimer lors de débats sur des problématiques de société et de porter collectivement une initiative d'éducation à la citoyenneté.

Considérant que l'accompagnement de ces classes, par l'AFOCG représente un montant de 4 935 € HT. Ainsi, avec la subvention de l'ARS, le reste à charge pour la CCVL sera de 2 949 €.

Considérant qu'afin de pouvoir bénéficier de la subvention de l'ARS, il est proposé de signer une convention de reversement de subvention avec la Communauté de communes Bugey Sud ainsi que Grand Bourg Agglomération, également partenaire de l'opération « Donnons Goût au Débat ». Cette convention, annexée à la délibération, définira les modalités de reversement de la subvention.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à finaliser, signer et mettre en œuvre cette convention de reversement de subvention

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 19/03/2024

Transmis en Préfecture le : 19/03/2024

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative est compétente pour statuer sur le recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de l'acte administratif.

Accusé de réception en préfecture
191120020550024926-2024-0226-02P
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de dépôt en préfecture : 19/03/2024